**Projet pédagogique**

**Plaine de jeux**



CPAS ATTERT

Voie de la Liberté, 109

6717 ATTERT

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION
2. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES
3. INFORMATIONS ET NUMEROS UTILES
4. INSCRIPTIONS ET MODALITES FINANCIERES DES PARENTS
5. ORGANISATIONS DES GROUPES D’ENFANTS
6. ORGANISATION DE LA JOURNEE
7. ACTIVITES
8. PARTENAIRES
9. INFRASTRUCTURES ET MATERIEL
10. ENCADREMENT
11. REGLES DE VIE
12. RELATIONS AVEC LES PARENTS
13. PUBLICITE
14. **INTRODUCTION**

La plaine de jeux est organisée par le CPAS d’Attert durant les vacances d’été depuis de nombreuses années et est agréée par l’ONE. Elle accueille tous les enfants de 4 à 12 ans pour une période d’amusement en dehors des contraintes scolaires.

C’est l’occasion pour les enfants de s’ouvrir à de nouvelles expériences et à de nouvelles personnes, tant l’équipe d’animateurs que les autres participants. La plaine est, en effet, ouverte à chacun, sans limite territoriale, ce qui permet aux enfants de faire connaissance avec d’autres jeunes que ceux de leur village ou région.

Chaque enfant y est accueilli dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques de l’enfant et des parents.

L’encadrement des enfants est assuré majoritairement par du personnel qualifié, c’est-à-dire avec un brevet d’animation reconnu par les centres de vacances.

1. **LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

Nos objectifs sont :

* Offrir aux enfants un lieu de vacances accessible à tous ;
* Favoriser les activités physiques par la pratique du sport et des jeux en plein air ;
* Stimuler la créativité et l’imagination de l’enfant par des activités d’animation, d’expression, de création et de communication ;
* Respecter le rythme de chacun ;
* Pratiquer une tarification raisonnable.

1. **INFORMATIONS ET NUMEROS UTILES**

CPAS ATTERT

Voie de la Liberté, 109

6717 ATTERT

063/ 22 54 18

🖂 [catherine.gregoire@attert.be](mailto:catherine.gregoire@attert.be)

Président du CPAS

Monsieur Luc Quyrinen Luc

Assistante sociale responsable

Madame LANOTTE Eloïse

1. **INSCRIPTIONS ET MODALITES FINANCIERES DES PARENTS**

La plaine de jeu a lieu à l’école communale d’Attert, Rue des Potiers, 302 à 6717 Attert.

Elle commence chaque année la dernière semaine du mois de juillet et dure trois semaines.

Les inscriptions se font à partir du mois d’avril jusqu’au 30 juin soit :

* Via un formulaire d’inscription mis en ligne sur le site internet de la commune d’Attert ;
* Au bureau du CPAS, auprès de Madame Grégoire Catherine, Voie de la Liberté, 109 à 6717 ATTERT ;
* Par téléphone au 063/ 22 54 18 ;

Le prix demandé pour la participation à la plaine de jeux est de :

* 50,00 € par semaine pour un enfant
* 45,00 par semaine/enfant à partir de deux enfants inscrits de la même famille
* 5,00 € pour le barbecue (semaine 1)
* 30,00 pour la journée spéciale d’animations (semaine 2)

Une garderie est organisée de 16h00 à 17h30 au prix de deux euros par enfant et par jour.

L’inscription se fait pour une semaine complète.

Les parents qui éprouvent des difficultés financières pour la participation de leur(s) enfant(s) à la plaine de jeux peuvent contacter le CPAS.

**Aucun remboursement ne sera effectué en cas d’absence**

**Sauf sur présentation d’un certificat médical.**

1. **ORGANISATIONS DES GROUPES D’ENFANTS**

Les enfants sont répartis en trois groupes selon leur âge :

Chaque groupe a un foulard de couleur différente.

* Les petits : de 4 à 6 ans (foulard vert);
* Les moyens : de 7 à 9 ans (foulard orange);
* Les grands : de 10 à 12 ans (foulard bleu);

Les animateurs portent le foulard de la couleur correspondante à leur groupe. Les activités sont mises en place par catégories d’âge (section des petits, des moyens et des grands). Toutefois, des changements de groupes peuvent être envisagés par l’équipe éducative pour que les rythmes, les potentialités de chacun soient respectés et répondent aux besoins des enfants.

Des aires sont aménagées pour chaque section afin de définir leur espace respectif. Une attention particulière est donnée au groupe des petits par l’agencement d’une pièce de repos et d’un espace de jeux libres adaptés à leur âge.

1. **ORGANISATION DE LA JOURNEE**

**8h00 : accueil des enfants**

Par la coordinatrice et les animateurs par section.

Un référent de section est désigné, il sera la personne de contact qui sera chargée de recueillir les envies et les attentes des parents ainsi que des enfants. Il veillera à créer un climat de confiance.

**8h30 : début des activités selon le thème hebdomadaire affiché au début de la plaine.**

La plaine est organisée autour de thèmes, un par semaine, définis par les animateurs lors de la préparation. Ces thématiques sont des repères aux yeux des enfants, ils sont exploités comme source primordiale d’activités ludiques et artistiques.

Chaque matin, un tour de parole est proposé aux enfants qui souhaitent exprimer leur humeur du jour.

**De 12h00 à 13h00 : repas (tartines) ou retour à la maison.**

**De 13h00 à 13h30 : temps libre.**

Durant les temps libres (accueil, pause, repas), les animateurs restent à disposition des enfants pour les écouter, leur raconter des histoires et discuter. Ces moments sont également mis à profit par le coordinateur pour écouter le point de vue des enfants sur la plaine et son déroulement, sur les relations avec les animateurs et l’ambiance générale.

**De 13h30 à 15h50 : activités.**

Pour les petits, sieste puis activités.

Un temps est prévu par les animateurs après chaque activité afin que les enfants puissent exprimer leur ressenti sur l’animation.

**De 15h50 à 16h00 : Evaluation de la journée avec les enfants.**

**16h00 : départ des enfants ou garderie jusque 17h30.**

Des réunions entre animateurs ont lieu chaque jour, en fin de journée, après le départ des enfants, pour l’évaluation de la journée et la planification des activités.

1. **ACTIVITES**

Le(a) coordinateur(trice), en collaboration avec les animateurs, établit les plannings d’activités en fonction de l’âge des enfants et de leur développement personnel. Chaque année, les animateurs prennent plaisir à définir un thème par semaine de plaine. C’est ainsi une manière de faire entrer les enfants dans un monde différent chaque semaine et envisager des activités variées.

Durant la plaine de jeux, les enfants seront invités à laisser libre cours à leur imagination et leur créativité sera sollicitée. La plaine se veut surtout un lieu centré sur l’enfant ayant pour enjeu de le valoriser au maximum afin qu’il puisse s’intégrer dans un climat de partage et d’échange.

Une fois par semaine, un fruit est distribué gratuitement à chaque enfant en vue de valoriser une alimentation saine et équilibrée. Les parents sont également invités à fournir une collation saine.

Une après-midi intersection précédée d’un barbecue géant a lieu le premier vendredi de la plaine. Ce moment convivial permet aux enfants et aux animateurs de se retrouver tous ensemble.

L’excursion qui est organisée chaque année regroupe également toutes les sections lors d’une même journée. Tous les participants de la plaine se rassemblent alors pour visiter un parc ou un site. La destination choisie doit susciter l’intérêt de tous les enfants, tous âges confondus.

Pour clôturer l’aventure, lors de la dernière semaine de la plaine, un après-midi est consacré aux parents. Un spectacle est préparé en groupe, mais de manière à ce que chaque enfant soit acteur. Le but étant que chaque enfant puisse exprimer sa personnalité et se mettre en valeur. C’est aussi l’occasion de partager avec les familles, l’ambiance de la plaine autour des thèmes qui ont été évoqués tout au long de celle-ci.

1. **PARTENAIRES**

Une collaboration avec la maison de repos attertoise, « La Résidence des Ardennes », permet des échanges intergénérationnels avec les personnes âgées. Une visite est effectuée chaque année. C’est l’occasion pour les enfants et les pensionnaires de partager un bon moment autour d’une activité : jeu de société, bricolage, cuisine, histoires racontées.

Nous faisons également appel à des intervenants extérieurs privilégiant des personnes de la région. Les animateurs peuvent également partager une de leur passion.

1. **INFRASTRUCTURES ET MATERIEL**

L’environnement dans lequel se déroule la plaine de jeux est familier, elle est organisée depuis plusieurs années à l’école communale d’Attert.

Ce qui permet d’avoir :

* Un espace pour chaque section qui sera décoré selon le thème de la semaine par les bricolages des enfants ;
* Un espace repas ;
* Un espace pour la sieste des petits ;
* Un lieu extérieur pour le sport, les activités extérieures et les temps libres ;
* Des locaux aménagés en cas d’intempéries.

Chaque année, des jeux de société et des livres sont mis à disposition des enfants.

Du matériel est loué et acheté, pour leur permettre de s’initier à des sports divers, de créer des bricolages, d’organiser des ateliers cuisine,….

1. **ENCADREMENT**

L’encadrement des enfants est assuré par une équipe d’animateurs qualifiés et recrutés par le CPAS.

Les recrutements sont effectués en tenant compte des normes d’encadrement de l’ONE, aussi bien au niveau du nombre d’animateurs qu’en ce qui concerne leurs qualifications. L’ONE contrôle le respect de ces normes.

Parmi les animateurs, un(e) coordinateur(rice) est désigné(e) chaque année, ses coordonnées sont transmises aux parents. Son rôle est d’assurer une bonne organisation administrative et matérielle de la plaine de jeux.

Une journée de préparation pour l’accueil est prévue chaque année pendant les vacances de printemps pour informer les animateurs du projet pédagogique, de l’organisation interne de la plaine, pour recueillir leurs idées de thèmes, de nouvelles activités,…

Une assistante sociale se rend chaque jour sur les lieux pour s’assurer du bon déroulement de la plaine.

Une réunion est organisée avec la coordinatrice et le CPAS à la fin de notre plaine pour une évaluation afin de l’améliorer d’années en années.

1. **REGLES DE VIE**

Une charte de vie pour chaque section est élaborée en début de plaine par les animateurs avec les enfants et signée par tous en guise d’engagement. Cette chartre comprend les règles suivantes :

* Chaque enfant reste avec son groupe ;
* Respecter les autres ( pas de bagarres, de moqueries, rester poli, ne pas crier,… );
* Respecter le matériel ( ne pas détruire volontairement, rangement, nettoyage,..) ;
* Garder les locaux propres ( nettoyage après une activité, ranger ses affaires,…).

En cas de problèmes ou de disputes entre les enfants, en parler aux animateurs de leur section pour trouver des solutions.

En cas de non-respect des règles, des sanctions seront prises telles qu’un avertissement, le rappel des règles, une exclusion temporaire pour une activité, la réparation de son comportement ou de son acte,….

1. **RELATIONS AVEC LES PARENTS**

Les parents peuvent échanger avec les animateurs et la coordinatrice lors de l’accueil ou du départ des enfants.

Un planning hebdomadaire des activités par groupe est affiché sur la porte d’entrée du bâtiment.

Le CPAS qui organise la plaine est joignable par téléphone au 063/ 22 54 18 entre 8h00 et 16h30 ou par mail [catherine.gregoire@attert.be](mailto:catherine.gregoire@attert.be)

Enfin, chaque année, nous essayons de récolter les avis, remarques, suggestions, etc., des animateurs, des parents mais aussi et surtout des enfants. C’est une manière de les rendre tous un peu acteurs du projet, d’améliorer la plaine de jeux d’année en année et pouvoir ainsi répondre aux attentes de chacun.

1. **PUBLICITE**

Un dépliant de publicité pour notre plaine de jeux est distribué avant les congés scolaires de printemps dans les écoles de la commune.

Elle se trouve également sur le site internet de la commune.